

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022**

Convocation en date du 13 Mai 2022, affichée le même jour.

**Ordre du jour**

- 1) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal ;
- 2) Point sur l'aménagement de la place de la mairie et de la salle des fêtes ;
- 3) Point sur le quartier exemplaire ;
- 4) Demande de subvention auprès du Département de l'Ain pour la construction du garage ;
- 5) Financement du voyage scolaire des enfants de Samognat scolarisés à l'école de Matafelon-Granges ;
- 6) Questions diverses.

**Étaient présents** : Mesdames BERTELLE B, ECOCHARD S, ESCODA A, NIGRA A, REGAD-PELLAGRU B.

Messieurs CARMINATI S, MERCIER P, NEVES A, PAOLASSO S, REYNIER X, ROTTIER D, TERRASSON D, SOURD S.

**Étaient excusés** : MERCIER A, ROCHET A.F.

Monsieur Sébastien PAOLASSO est désigné comme secrétaire de la séance. La séance est ouverte à 20 heures 00. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité

**1<sup>er</sup> point** – Bâtiment communal à côté de l'église

Le Conseil municipal envisage de démolir ou restaurer le bâtiment.

**1<sup>er</sup> délibération, N° D2022024-** Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délégations accordées à Mme le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de ces délégations ;

**Le Conseil Municipal, prend acte :**

**-des marchés listés ci-dessous, passés et signés par le Maire depuis la précédente séance du Conseil Municipal :**

N° décision Et date	Décision/objet du marché	Attributaire	Montant HT en €
2022010 25/04/2022	Equipement vestimentaire du service technique	Techni+	562.05 €
2022011 25/04/2022	Formation d'un agent technique à la conduite en sécurité des plates formes élévatrices	Groupes Forces	890.00 €
2022012 25/04/2022	Entretien voirie 2022	Colas	18415.00 €

**MAIRIE DE SAMOGNAT-- Département de l'Ain**

2022013 03/05/2022	Achat produits guêpes	DACD	292.73 €
2022014 12/05/2022	Illuminations de Noël	SONEPAR	563.18 €
2022015 12/05/2022	Gestion base de données défibrillateur	DEFIBRIL MATECIR	12.00 €
2022016 17/05/2022	Annule Décision 2022010 Vêtements de travail et chaussures	Billet Fournier	483.03 €

Aucune autre décision n'a été prise.

**2e point** – Aménagement place de la mairie

Les travaux avancent bien, le retard a été rattrapé. Les travaux de la terrasse sont en cours. A partir du 7 juin, Sobeca doit commencer les travaux d'enfouissement pour 3 semaines. La pose des mâts d'éclairage public est prévue fin septembre avec une mise en service par ENEDIS début Octobre.

**2<sup>ème</sup> délibération, N° D2022025** : - Demande de subvention auprès du Département pour la construction du garage

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'en complément de l'aménagement de la place de la mairie et de la salle des fêtes, il a été décidé de construire un bâtiment (garage) en prolongement de la salle des fêtes pour ranger les différentes affaires de la commune et des associations communales (chasse, ASCS et Les Z'égérés).

Madame le Maire précise que ce dossier ne fait pas partie du marché d'aménagement de la place de la mairie et de la salle des fêtes et propose de valider le plan de financement suivant

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Désignation</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Maçonnerie	80 972.87€	Subvention Département Ain	20 000.00€
Toiture terrasse	59 007.62€	Fonds propres	119 980.49€
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>139 980.49€</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>139 980.49€</u></b>

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour demander une subvention au département de l'Ain à hauteur de 20 000.00€.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Madame le Maire à DEMANDER une subvention de 20 000.00€ au Département de l'Ain pour la construction du garage extension de la salle des fêtes et complément de l'aménagement de la place de la mairie et de la salle des fêtes

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**3e point** – Quartier exemplaire

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un appel à candidature a été lancé le 10 mai 2022 pour la consultation auprès des aménageurs qui devront proposer un projet en accord avec le cahier des charges retenu. La date limite des offres est fixée au 12 juillet 2022.

**3<sup>ème</sup> délibération, N° D2022026** : - Financement du voyage scolaire des enfants de demande de subvention auprès du Département pour la construction du garage

Les enfants de primaire de l'école de Matafelon-Granges doivent partir en voyage scolaire à Angoulême et au Futuroscope du 28 juin au 2 Juillet, soit 51 enfants concernés dont 12 de Samognat.

**Ce projet a un coût de**

Coût du voyage: 422€ / enfant

Coût total : 21 522.00€

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>Coût pour un enfant</u></b>	<b><u>Coût pour les 51 enfants</u></b>
Coût du voyage	422.00€	21 522.00
Subvention du Sou des Ecoles de Matafelon	313.00€	15 963.00€
Don de l'entreprise Chardeyron	9.80€	500.00€
<b>Reste à charge des familles</b>	<b>99.20€</b>	<b>5 059.00€</b>
Subvention Mairies Matafelon et Samognat	20.00€	1 020.00€
<b><u>Reste à charge des familles après toutes subventions</u></b>	<b><u>79.20€</u></b>	<b><u>4 039.00€</u></b>

Madame le Maire explique que la commune de Matafelon a octroyé une subvention à hauteur de 20€/enfant domicilié à Matafelon participant à ce voyage scolaire soit 39 enfants, soit une subvention de 780.00€.

Madame le Maire propose de financer à hauteur de 20€/enfant ce voyage sachant que 12 enfants de la commune sont concernés soit une subvention 240.00€, et rappelle que Matafelon est l'école de secteur.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 20.00 € par enfant, pour les 12 enfants de la commune. Elle sera versée à l'OCCE, coopérative de l'école, pour les enfants domiciliés sur Samognat et scolarisés à Matafelon.

**AUTORISE** Madame le Maire, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Questions diverses**

- Etablissement des tours de garde pour les élections législatives du 12 et 19 Juin 2022, pour information **le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.**
- La réunion fleurissement aura lieu le 6 juillet à 18h30.

**Prochain conseil municipal le 25 juillet à 20h00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.  
Vu par nous, Maire de Samognat, pour être affiché le 31/05/2022

A Samognat, le 31 mai 2022

Le Maire



Annie ESCODA

Le secrétaire de séance

